



## Postulat Dux Manuel

### TITRE DU POSTULAT « Pour la mise en place d'une *Commission Climat communale* »

#### DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Le réchauffement climatique est désormais une réalité incontestée qui affecte et affectera toujours davantage notre quotidien si rien n'est fait pour l'endiguer. La responsabilité humaine dans ce réchauffement, mise en exergue notamment par les excellents travaux scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), n'est plus à prouver et seule une action décidée et concertée à tous les niveaux institutionnels et de la société civile permettra d'éviter le pire. Les pays industrialisés, dont la Suisse fait partie, ont une responsabilité particulière dans ce réchauffement, puisqu'ils émettent des gaz à effet de serre de manière régulière et toujours plus importante depuis des décennies, contribuant ainsi grandement à l'accroissement de la concentration de CO2 dans l'atmosphère.

La Suisse a adhéré à l'accord de Paris sur le climat et s'est engagée à réduire de moitié (par rapport à 1990) ses émissions de CO2 d'ici à 2030. Cet objectif, loin d'être ambitieux au vu des enjeux et des risques que le réchauffement nous fait courir, ne pourra être atteint que si nous tirons toutes et tous à la même corde.

**Le 11 décembre 2018**, le Conseil national refuse une loi visant à réduire les émissions suisses de CO2 qui ne satisfait ni la droite ni la gauche.

**Le 18 janvier 2019**, les gymnasiens descendant par milliers dans les rues.

**Le 15 mars 2019**, des jeunes de tous pays font à nouveau grève pour le climat. Des professeurs d'université européens rejoignent le mouvement. Tous soulignent l'urgence d'agir pour enrayer les changements climatiques et limiter leurs effets potentiellement dramatiques sur le vivant.

Ici, à Lausanne, ce sont quelque 10'000 jeunes en formation qui ont sorti leurs sifflets et sillonné les rues de la capitale vaudoise en faveur du climat.

**Le 19 mars 2019**, il y a 3 jours donc, dans cette salle-même, le Grand conseil vaudois déclare l'urgence climatique et ceci à une très large majorité (110 oui, 10 non et 13 abstentions). Ceci montre bien combien nous sommes unis face à cette problématique dont tous les députés, qu'ils soient de gauche ou de droite, reconnaissent aujourd'hui l'importance et l'urgence.

Notre commune n'a pas pourtant pas attendu qu'une jeune Suédoise fasse la grève chaque vendredi devant le parlement de son pays ou que les jeunes de Suisse descendant dans la rue pour agir concrètement pour le développement durable. Parmi ses engagements, dont vous trouverez une liste non exhaustive dans le Boyard no 66, on citera :

- la mise en place de subventions pour vélos électriques, abonnements de transports publics et chauffages (pompes à chaleur et pellets)
- l'achat de courant vert pour l'entier de la consommation de la Commune
- le turbinage de l'eau potable entre les différents réservoirs depuis la source du Chamossaire (Poutet) jusqu'à Ollon

CONSEIL COMMUNAL  
OLLON

Mais peut-être pourrions-nous aller plus loin ? Si le canton de Vaud a décidé de faire sa part en mettant en route l'élaboration d'un plan climat dont l'objectif est de : « mobiliser l'ensemble des forces autour d'une démarche cohérente, transversale et durable »,<sup>1</sup> les communes ont également leur rôle à jouer dans cette nécessaire transition vers une société « zéro carbone ». La Loi vaudoise sur l'énergie, dans son article 10 alinéa 2, rappelle d'ailleurs que Canton et communes doivent « (...) mett(re) en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> et autres émissions nocives. »<sup>2</sup>. Certaines communes s'y sont déjà mises : Montreux a diminué ses rejets de CO<sub>2</sub> de plus d'un tiers depuis l'an 2000 et Lausanne de 20% depuis 2005. Et qu'en est-il à Ollon ? Que pourrait faire notre commune pour s'engager durablement, plus efficacement et sur le long terme pour le climat ?

## CONCLUSION DU POSTULAT

Pour y réfléchir et proposer des pistes concrètes, le groupe des Verts demande donc à la Municipalité, par le biais de ce postulat et comme le permet l'Art 64 du règlement communal qui stipule que « *le Conseil peut décider en tout temps la création de commissions spécialisées dont il arrête les compétences, la composition et le mode de désignation* » de réfléchir à l'opportunité de :

- de mettre en place une commission « Climat » comme il en existe déjà à Aigle et Bex et dont le rôle serait de rédiger un « plan climat communal ». Cette commission serait composée de deux membres de chaque parti, avec présidence tournante et aurait la tâche d'établir, entre autres, des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, de réfléchir aux moyens à mettre en place dans notre commune pour s'adapter aux changements climatiques, de mettre sur pied un plan de mobilité douce sur le territoire de la commune, et préciserait les moyens pour y parvenir. Elle pourrait notamment fixer des objectifs internes à l'administration communale, ou mettre en place des mesures incitatives pour la population et les entreprises.

L'élaboration de ce plan climat communal s'inscrirait dans le prolongement de la politique climatique fédérale et cantonale.

Le groupe des Verts d'Ollon pense que la commune d'Ollon doit s'engager plus à son niveau, comme le canton, comme la Confédération, pour se mobiliser localement aussi pour le climat, avec des solutions adaptées aux réalités locales.

Il demande donc la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Au nom du groupe des Verts Manuel Dulex

| SOUHAIT  | SIGNATURE  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> souhaite une prise en considération immédiate<br><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> renvoi à une commission pour étude de la recevabilité |  |

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité.

<sup>1</sup> Feuille de route du plan climat vaudois

<sup>2</sup> Loi sur l'énergie (LVLEne)